

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE321

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 23

A l'alinéa 21, après le mot :

« avec »,

insérer les mots :

« demande d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.